
**Département
du Doubs**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20220414-40-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2022

N° 40/22

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 6 avril 2022
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 21 avril

Objet de la délibération :

Affectation du résultat 2021 :
Budget Général

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	67
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	3
· Dont représenté(e)s	12
· Excusé(e)s :	5
· Non excusé(e)s :	10
- Votants	82

Résultat du vote	
- Pour :	82
- Contre :	0
- Abstention :	0

**Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)**

SÉANCE DU 14 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux,

Le quatorze avril,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'avril.

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.
Dominique BERION à Maxime GROSHENRY, Joël BOLE à Vincent MARGUET, Vanessa DORDOR à Sébastien LAITHIER, Christophe FAIVRE-PIERRET à Mireille PICARD, Catherine FESSELIER à Colette GROLEAU, Yves GAMELON à Claude CURIE, Marie-Pierre GRANDJEAN à Catherine GRANDJACQUET, Didier LAITHIER à Frédéric BONNEFOI, Sylvie LHERITIER à Olivier DARD, Alain MONNIER à Guillaume AYMONIN, Marie-Christine VERNEREY à Daniel PERNIN, Sarah VIONNET à Yves MOUGIN
- Procuration**
- Suppléé(e)s** Pierre MAIRE par Bernard LEFEBVRE, Lydie SAGE par Martial PAULY, Gérard VERMOT-DESROCHES par Fabienne ARNOUX
- Excusé(e)** Pascale DUGOURD, Danièle FIETIER, Bernard HUOT-MARCHAND, Serge MONNET, Rémy PAUL
- Absent(e)s** Christine BREUILLOT, Claude CHATELAIN, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Jacques MAURICE, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Laetitia ROGNON, Rémy STADELMANN

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Guillaume AYMONIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu la délibération n°30/22 du conseil communautaire du 14/04/2022 approuvant le compte administratif 2021 du budget Général,

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter le résultat 2021 du budget ZAE Général comme suit :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20220414-40-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2022

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2021	8 915 485,10	10 117 500,19	+ 1 202 015,09
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002)		1 786 635,18	+ 1 786 635,18
	Résultat à affecter			+ 2 988 650,27
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2021	3 531 980,83	3 783 943,29	+ 251 962,46
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001)	1 407 986,47		- 1 407 986,47
	Solde global d'exécution			- 1 156 024,01
Restes à réaliser au 31 décembre 2021	Fonctionnement			
	Investissement	868 895,13	865 680,51	- 3 214,62
Résultats cumulés 2021 (y compris RAR en fct et invt)		14 724 347,53	16 553 759,17	+ 1 829 411,64
Affectation définitive du résultat/Reprise définitive au BP 2022	Report déficit invt (001)	1 156 024,01		- 1 156 024,01
	Couverture déficit invt/réserve (1068)		1 156 024,01	+ 1 159 238,63
	Report en recettes de fonctionnement (002)		1 832 626,26	+ 1 829 411,64

Fait et délibéré en séance, le 14.04.2022

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

